

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION
ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DE LA COOPERATION
ET DE L'INTEGRATION REGIONALE

DIRECTION DE L'INTEGRATION REGIONALE

PROJET D'APPUI A LA GOUVERNANCE DES
FINANCES PUBLIQUES

UNITE DE GESTION DU PROJET

11100045
DECISION N°



PROJET D'APPUI A LA GOUVERNANCE
DES FINANCES PUBLIQUES

COOPERATION CAMEROUN – GROUPE DE LA BANQUE
AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF ECONOMY, PLANNING
AND REGIONAL DEVELOPMENT

SECRETARIAT GENERAL

GENERAL DIRECTORATE OF COOPERATION
AND REGIONAL INTEGRATION

DEPARTMENT OF REGIONAL INTEGRATION

PUBLIC FINANCE GOVERNANCE
SUPPORT PROJECT

PROJECT MANAGEMENT UNIT

18 DEC 2024

Portant attribution du Marché relatif à l'Avis à Cotation Ouvert N°002/DC/MINEPAT/SG/DGCOOP/DIR/PAGFIP/UGP/ASPM/ASPMJ/2024 du 28/10/2024 POUR L'ACQUISITION DU LOGICIEL DE SUIVI DES PROJETS TOM2PRO COMPTABILITE ET FINANCE AU PROJET D'APPUI À LA GOUVERNANCE DES FINANCES PUBLIQUES (PAGFIP). « EN PROCEDURE D'URGENCE »

LE COORDONATEUR NATIONAL DU PAGFIP

- Vu la Constitution de la République du Cameroun ;
Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2008/220 du 4 juillet 2008 portant organisation du Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire ;
Vu le décret n° 2004/275 du 24 septembre portant Code des Marchés Publics ;
Vu l'Arrêté N° 334/A/MINMAP du 20 octobre 2023 portant création de la Commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du Projet d'Appui à la Gouvernance des Finances Publiques ;
Vu la Circulaire n° 001/CAB/PR du 19 Juin 2012, relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des Marchés Publics ;
Vu la Circulaire n° 003/CAB/PM du 18 avril 2008, relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des Marchés Publics ;
Vu le protocole d'accord de don n°2100155042185 du 06 juin 2023 entre la République du Cameroun et le Fonds Africain de Développement ;
Vu l'accord de prêt n°2100150043404 du 06 juin 2023 entre la République du Cameroun et le Fonds Africain de Développement pour le financement du Projet d'Appui à la Gouvernance des Finances Publiques (PAGFIP)

Considérant : l'Avis de Demande de Cotation N° 002 / ADC / MINEPAT / SG / DGCOOP / DIR / PAGFIP / UGP / CSPM / SPM/ ASPM/ ASPMJ/2024 du 28 octobre 2024 pour l'acquisition du logiciel de suivi des projets TOM2PRO comptabilité et finance au Projet d'Appui à la Gouvernance des Finance Publique.

Considérant : le procès-verbal d'examen relatif à la Demande de Cotation N° 002 / ADC / MINEPAT / SG / DGCOOP / DIR / PAGFIP / UGP / CSPM / SPM/ ASPM/ ASPMJ/2024 du 28 octobre 2024 pour l'acquisition du logiciel de suivi des projets TOM2PRO comptabilité et finance au Projet d'Appui à la Gouvernance des Finance Publique.

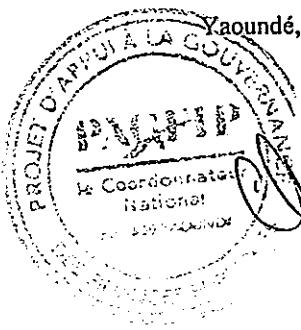
DECIDE

Article 1^{er} : l'Entreprise ci-après désignée est déclarée attributaire du Marché relatif à l'Avis de Demande de Cotation susmentionné pour le montant et le délai ci-après :

Désignation	Adjudicataire	Montant HTVA (en FCFA)	Montant TTC (en FCFA)	Montant TTC en lettres (en FCFA)
Acquisition du logiciel de suivi des projets TOM2PRO comptabilité et finance	EASY SOLUTION	11 539 600	13 760 973	Treize millions sept cent soixante mille neuf cent soixante-treize

Article 2 : la présente Décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera /-

Yaoundé, le 18 DEC 2024



Ali KAMDOU